

C5 Transports en régie

Type de transport	Régie	Attente
Camion-malaxeur 3–4 ou 5 essieux	Fr. 222.00/h	Fr. 153.00/h
Camion-malaxeur 3 ou 4 essieux en tapis roulant max. 5,5 m ³ béton – tapis de 16 m de long	Fr. 275.00/h	
Camion silo 2 essieux (max. 4,0 m ³ béton ou 9 to.)	Fr. 182.00/h	Fr. 128.00/h
Camion silo 3 essieux (max. 5,5 m ³ béton ou 13 to.)	Fr. 207.00/h	Fr. 145.00/h
Camion silo 4 essieux (max. 6,5 m ³ béton ou 16,5 to.)	Fr. 214.00/h	Fr. 151.00/h
Camion basculant 2 essieux (max. 4,0 m ³ béton ou 9 to.)	Fr. 129.00/h	Fr. 90.00/h
Camion basculant 3/4 essieux	Fr. 176.00/h	Fr. 123.00/h

C6 Conditions pour les transports

Les prix des transports sont valables aux conditions suivantes:

- Les livraisons d'une étape doivent pouvoir se suivre sans interruption et sans attente entre les voyages.
- Les véhicules doivent être chargés au maximum de leur capacité légale. Lors d'étape de bétonnage, le dernier voyage incomplet, solde d'étape, est facturé au prix forfaitaire convenu.
- Les voyages isolés incomplets seront facturés au même tarif que les voyages complets ou en régie.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes, et de 2,55 m de large. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts au revêtement de sol.
- Le déchargement doit se faire en 20 minutes. Si le déchargement dure plus longtemps, le temps supplémentaire est facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie). Ces conditions ne sont pas applicables pour le transport en malaxeurs-tapis ou pour tout autre transport facturé en régie.
- Si le déchargement implique l'usage de goulotte supplémentaire, ou l'introduction d'adjuvant ou d'ajout exigeant un remalaxage, il sera convenu d'une plus-value sur le prix forfaitaire.
A défaut de convention, le temps supplémentaire effectif sera facturé au tarif de régie attente (voir tarif régie).
- Les commandes passées la veille avant 16h.00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos possibilités. Pour ces dernières, nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels retards.
- Le nombre de véhicules sera préalablement fixé d'un commun accord en fonction de la distance, du débit du chantier et de la nature de l'ouvrage. Le type de camion engagé, soit 2–3 ou 5 essieux, dépend des disponibilités.
- Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels retards dus à des pannes, à une circulation excessive ou à des cas de force majeure. En aucun cas, nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bon de transport.

D3 Conditions et conditions de paiement

- Prix: départ La Claie-aux-Moines, sans transport
- TVA: non comprise
- Prix des transports: sur demande
- Prix pour particuliers: + 15 % pour les bétons, adjuvants et fibres.
+ 30 % pour les matériaux, démolitions et décharge.
- Garanties: selon conditions générales de livraison ASGB janvier 2016
- Paiement: 30 jours net
- Intérêts de retard: 5 % dès le 35^e jour
- Heures d'ouverture et de chargement: Selon affichage sur site. En dehors de ces heures d'ouverture, **nos commandes sont prioritaires.**
Week-end, jours fériés et nuits: sur demande préalable